

LA CHAMBRE IMMOBILIÈRE DU GRAND MONTRÉAL SALUE L'ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL PRÉVOYANT L'ÉTALEMENT SUR TROIS ANS DES NOUVELLES VALEURS FONCIÈRES DES IMMEUBLES

L'Île-des-Sœurs, le 14 octobre 2016 – La Chambre immobilière du Grand Montréal (CIGM) salue l'adoption, par le comité exécutif de la Ville de Montréal, d'une résolution qui prévoit l'étalement sur trois ans des nouvelles valeurs foncières des immeubles. Cette annonce faite hier par la Ville permettra d'atténuer les effets des variations de valeurs, qui sont supérieures à la moyenne, sur le compte de taxes foncières des propriétaires montréalais. Rappelons que la moyenne des augmentations de l'évaluation foncière déposée en septembre dernier était de l'ordre de 6,2 %.

« Nous avons été heureux d'apprendre la mise en place de cette mesure d'atténuation malgré l'augmentation modérée de la valeur des propriétés. La Chambre immobilière du Grand Montréal préconise les conditions qui favorisent l'accès à la propriété et la fluidité des transactions. La CIGM, tout comme les municipalités, a intérêt à ce que soient réunies les conditions favorables à l'acquisition d'une propriété – notamment par les jeunes familles qui cherchent à acheter une première résidence », a indiqué Daniel Dagenais, président du conseil d'administration de la CIGM.

À propos de la Chambre immobilière du Grand Montréal

La Chambre immobilière du Grand Montréal est une association à but non lucratif qui compte plus de 9 000 membres, courtiers immobiliers. Sa mission est de promouvoir et de protéger activement les intérêts professionnels et d'affaires de ses membres afin qu'ils accomplissent avec succès leurs objectifs d'affaires.

-30 -

Renseignements :

Manon Stébenne

Directrice des communications et des relations publiques

Chambre immobilière du Grand Montréal

Tél. : 514 762-2440, poste 157

manon.stebenne@cigm.qc.ca